Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le
ID : 087-218716603-20230928-202334-DE

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/34 EN DATE DU 28/09/2023

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Représentés : 00
Votants : 13
Exprimés : 13
Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 28 Septembre 2023, à 20h, à la mairie, selon la convocation en date du 22 septembre 2023, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. DUBARRY. ESCALIER. BAYLE. MARCILLAUD. BRUZAT

Mrs LAVALADE. PETILLON. JOUHANNEAU. DELOMENIE. LEVEQUE. MOUSNIER. CARREAUD

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance

CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES RUES DE L'ECOLE ET DE LA FONTAINE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision d'aménager une partie du centre-bourg.

Elle précise qu'il y a lieu de choisir un maître d'œuvre pour réaliser cette opération.

Elle indique qu'un appel à candidatures a été lancé, et présente au Conseil Municipal les différentes offres.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **retient** le **Cabinet VRD'EAU Conseils** sis à LIMOGES (Haute-Vienne), 50 avenue des Bénédictins et le **cabinet ALUPA** sis à LIMOGES (Haute-Vienne), 38 rue François Chénieux.
- **dit** que le montant forfaitaire de maîtrise d'œuvre sera de 25 947 HT soit 31 136.40€ TTC
- **autorise** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches, signer tous documents techniques et financiers nécessaires au bon déroulement des travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;
Le Maire, Sylvie ACHARD

Mairie de SAINT MARTIN LE VIEUX

Affichée le 03/10/2023
Transmise le 03/10/2023